

Les aménagements scolaires possibles

Docteur MATHIEU et Docteur NECTOUX
Service de Promotion de la Santé en faveur des
élèves de Côte d'Or



Adaptations pédagogiques

- Dans le cadre d'un PPRE (projet personnalisé de réussite éducative) : mis en place par l'enseignant
- Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé) :
 - mis en place à la demande des familles ou en accord avec celle-ci, par le médecin de l'éducation nationale
 - sous la responsabilité du directeur de l'école ou du chef d'établissement, en partenariat avec tous les professionnels de santé de l'enfant



Difficultés d'attention



Environnement de travail

Réduire les sources de distraction (place dans la classe)

Travail scolaire

Segmenter les activités, sérier les étapes et éviter les doubles tâches

Limiter la longueur des travaux et proposer des activités de rupture

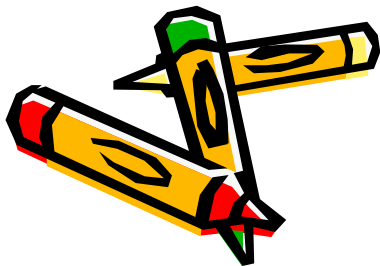
Insister sur les mots-clés

Comportement face à l'élève

Maintenir le contact visuel lors des consignes

Recentrer sur la tâche si besoin

Faire preuve de « fermeté bienveillante »



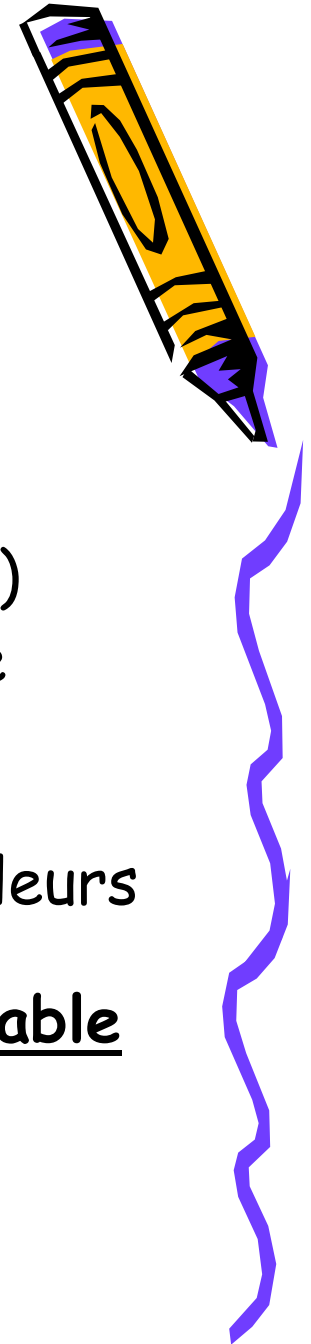
Difficultés de mémorisation



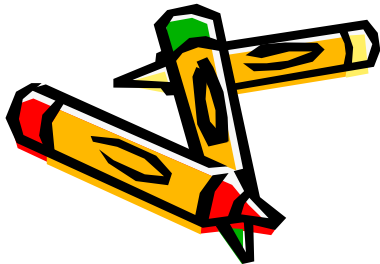
- Privilégier les séquences courtes et dégager les notions à retenir (plan, mots-clés, résumé...)
- Variation des modes de présentation (visuel, auditif, kinesthésique)
- Solliciter diverses procédures : analogie, moyens mnémotechniques, rituels...
- Autoriser les outils aide-mémoire (outils personnalisés, « brouillon » pour le calcul mental)
- Accorder un délai suffisant pour échelonner l'apprentissage (nécessité de fractionnement et de répétition)



Difficultés organisationnelles

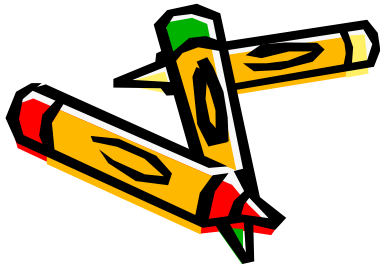


- En classe, laisser l'élève à la même place
- Proposer un tutorat (cahier de textes, organisation des cours, changements de salles)
- Proposer l'utilisation de cahiers (plutôt que de classeurs) et aider l'élève dans leur gestion (collages...)
- Conseiller aux parents un étayage par des couleurs (emploi du temps, gommettes sur cahiers et manuels..) pour aider à la préparation du cartable

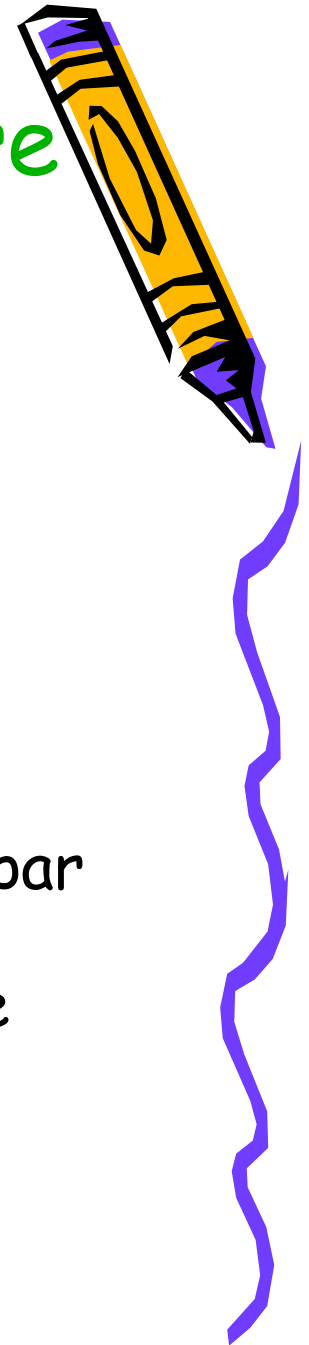


Difficultés de langage oral

- Laisser à l'élève plus de temps pour répondre à l'oral
- Valoriser les productions écrites et s'en servir comme support oral
- Donner des consignes courtes, structurées, répétitives
- Faire reformuler par l'élève pour vérifier sa compréhension



Difficultés en langage écrit : lecture



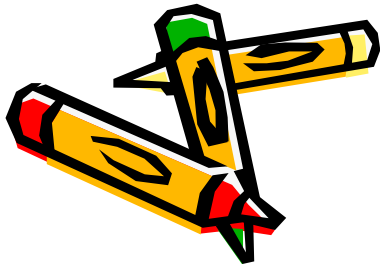
- Adapter les supports écrits (documents clairs et aérés, dactylographiés...)
- Étayer le texte par des repères (surligneurs, couleurs...)
- Adapter la quantité de lecture aux capacités de l'élève (en préservant les passages importants)
- Autoriser l'élève à matérialiser le ligne à ligne, à subvocaliser
- Privilégier les consignes courtes, les donner une par une et faire reformuler
- Accepter le recours à des logiciels spécialisés de lecture avec synthèse vocale



Difficultés en langage écrit : passage à l'écrit



- Accorder plus de temps pour la réalisation des tâches écrites ou réduire la quantité d'écrit :
 - Pour la transcription des cours ou la prise de notes (photocopies, cours remis sur clé USB...)
 - Pour les dictées (plus courtes, à choix multiples...)
 - Pour les exercices écrits (textes à trous, QCM, réponses par mots-clés...)
- Éviter les exercices de copie
- Accepter le travail par traitement de textes (en classe, à domicile) et le recours à des logiciels spécialisés de dictée vocale
- Privilégier au maximum l'oral
- Encourager le tutorat



Difficultés de repérage spatial

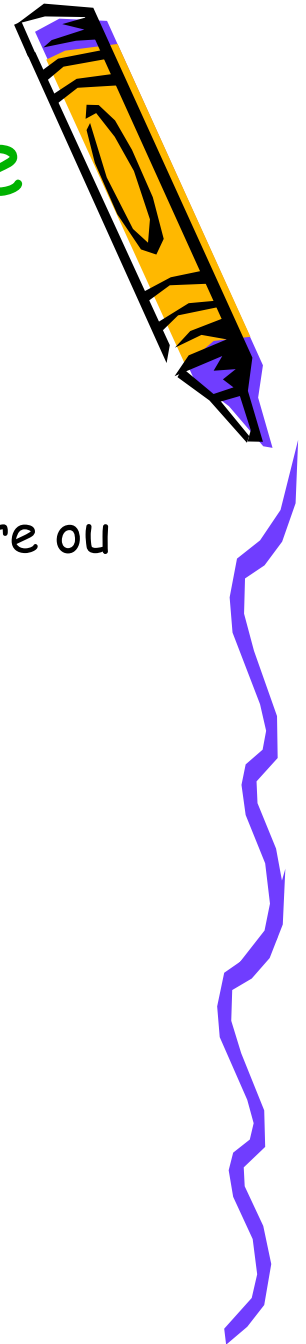


- « Ritualiser » l'utilisation du tableau sans surcharge
- Pour le passage à l'écrit, utiliser des supports adaptés (lignage, couleurs ...)
- En mathématiques, aider l'élève avec :
 - l'utilisation de collections d'objets déplaçables en dénombrement
 - des repères visuels pour les figures géométriques et la numération (couleurs matérialisant unités, dizaines...)
 - l'apprentissage par cœur des règles de calcul, la mise à disposition des tables, de la calculatrice... pour la résolution des opérations (disposition en colonnes à limiter)
- Limiter le travail à base de tableaux à double entrée, de représentations graphiques, de schémas et de cartes



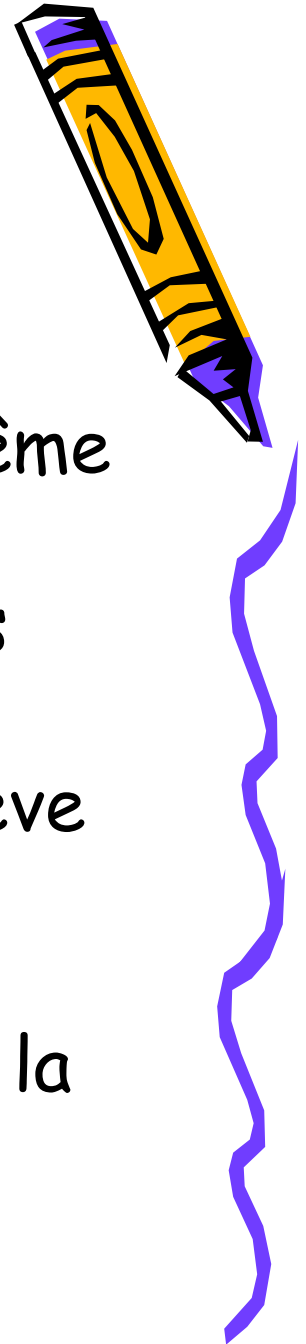
Difficultés de production gestuelle

- Dès la maternelle, aider pour les activités manuelles (habillage, découpage...)
- Adapter les activités de :
 - géométrie et géographie (tutorat, temps supplémentaire ou mise à disposition des énoncés avec figures, cartes...)
 - travaux pratiques (tutorat, temps supplémentaire ou possibilité de dispense)
- Verbaliser toutes les productions graphiques
- Encourager l'utilisation d'outils adaptés personnalisés et le recours à des logiciels spécialisés (pour la géométrie) en lien avec les rééducateurs extérieurs



Dévalorisation, faible estime de soi

- Encourager fréquemment l'élève
- Valoriser ses réussites, ses progrès (même minimes) et ses efforts
- Aménager les évaluations et adapter les notations
- Créer un climat de confiance entre l'élève et le reste de la classe (explications du PAI, entraide, tutorat)
- Entretenir des échanges réguliers avec la famille et les partenaires extérieurs



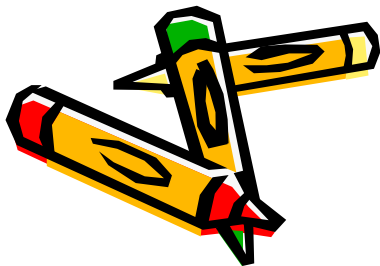
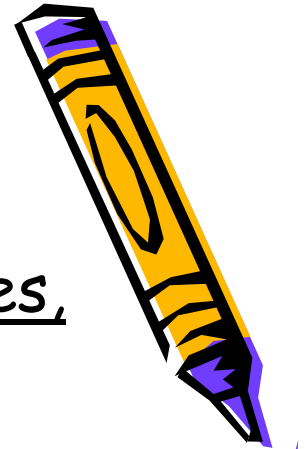
Structures d'adaptation

- Dispositifs relevant de l'Education Nationale
- Dans le premier degré : très peu de classes d'adaptation « fermées », mais des dispositifs individualisés d'aide par le personnel du RASED
- Dans le second degré : les classes SEGPA (et EREA) avec orientation sur avis de la CDOEA



SEGPA

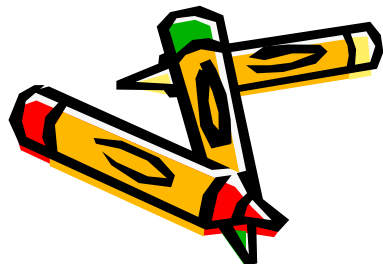
- Orientation proposée en cas de difficultés graves, durables et résistantes à la remédiation
- Prise en charge par des enseignants spécialisés et par des professeurs de collège (EPS, LV...) avec stages d'observation en atelier à partir de la 4^{ème}
- Objectif de formation qualifiante niveau V (avec, à l'issue, orientation en lycée professionnel avec CAP réservés ou en CFA)



Scolarisation des élèves handicapés



- Reconnaissance du handicap selon les termes de la nouvelle loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Handicap : « toute limitation ou restriction de participation à la vie en société... en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

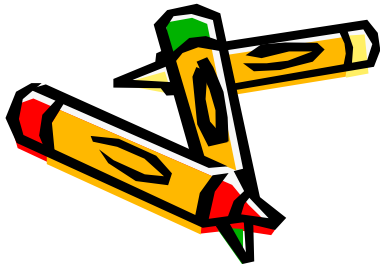
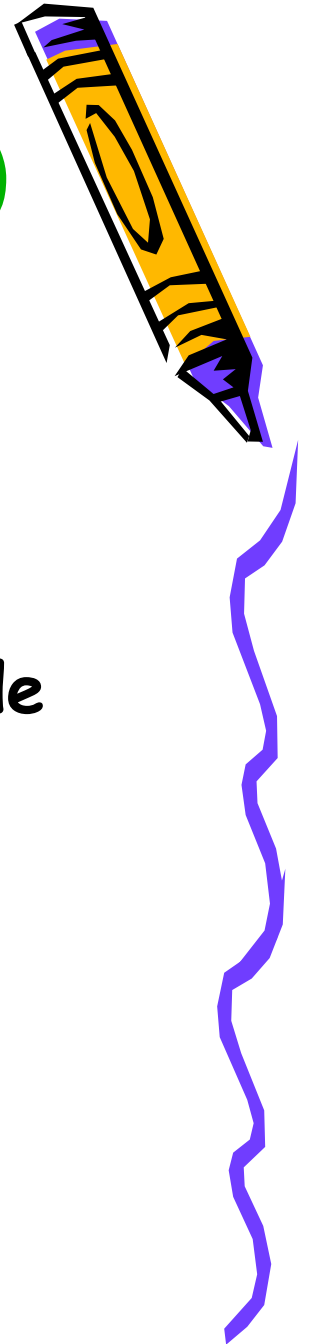


Spécificité de l'élève handicapé (1)

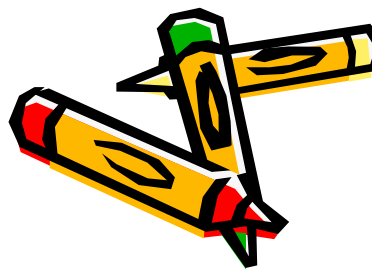
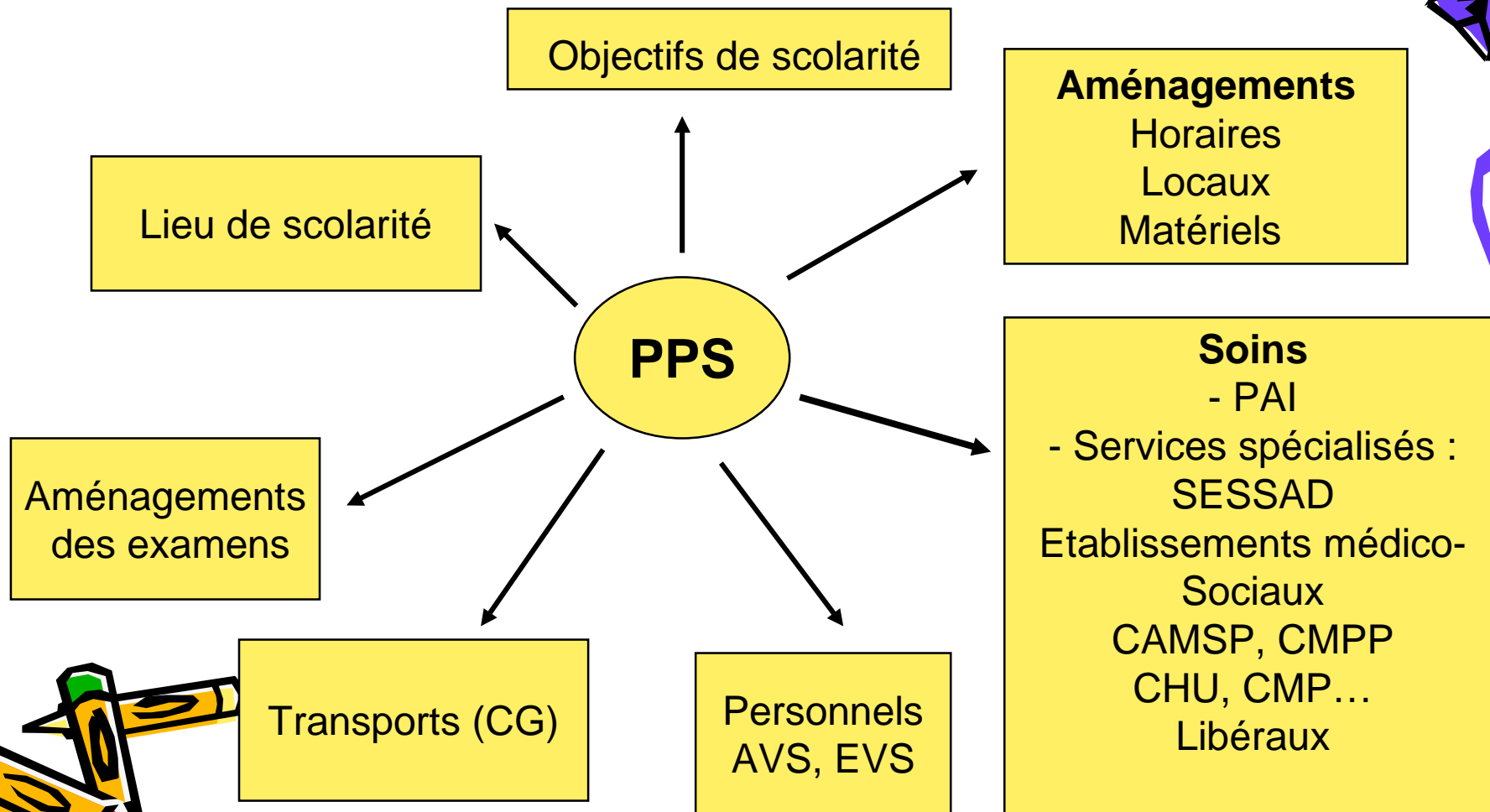
- Réponses aux besoins scolaires et professionnels

Mise en place du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) par l'équipe de suivi de scolarisation :

- Enseignant référent
- Parents
- Équipe éducative
- Services de soins

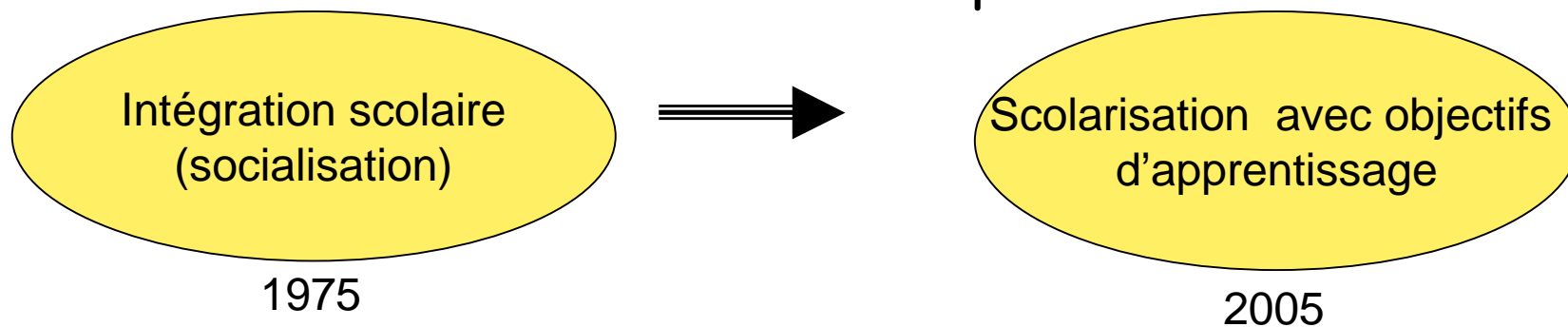


Spécificité de l'élève handicapé (2)



En conclusion

- Réponse individualisée aux besoins spécifiques des élèves en difficulté indispensable
- Scolarisation des enfants handicapés affirmée dans la loi du 11-2-2005 comme priorité nationale :



Avec comme maîtres-mots : accessibilité, compensation, continuité et libre choix des familles et des jeunes handicapés



Merci de votre attention

